

## BTS « P.A. » Productions Animales

### Un formation bac+2 en alternance spécialisée en élevages

#### Le BTS PA, un diplôme pour se spécialiser en élevage

Cette formation scientifique et technologique de niveau III s'adresse à des jeunes souhaitant :

- ▶ Accéder à un emploi de technicien supérieur spécialiste en élevage.
- ▶ S'installer sur une exploitation agricole.
- ▶ Poursuivre les études (licences pro, Agriculadre, certificats de qualification professionnelle, écoles d'ingénieurs...)

#### Des débouchés nombreux sur les métiers de l'élevage

- ▶ Conseiller technique, animateur dans les entreprises para agricoles de service (chambre d'agriculture, organismes de contrôle de performance et d'amélioration génétique, organismes spécialisés en reproduction, contrôle laitier).
- ▶ Technicien en recherche-développement dans les instituts techniques et les centres de recherche.
- ▶ Technico-commercial de terrain (coopératives, négociants, groupement de producteurs, industries spécialisées en alimentation animale, industries laitières).
- ▶ Responsable d'atelier d'élevage, agriculteur, associé d'exploitation.

#### Programme de formation

MODULE
M.11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel
DOMAINE COMMUN
M.21 - Organisation économique, sociale et juridique
M.22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
M.23 - Langue Vivante
M.31 - Éducation Physique et Sportive
DOMAINE PROFESSIONNEL
M.41 - Traitement de données
M.42 - Technologies de l'information et du multimédia
M.51 - Productions animales et société
M.52 - Fonctionnement de l'exploitation d'élevage
M.53 - Biologie, chimie et statistiques liées aux productions animales
M.54 - Technologies générales et comparées des productions animales
M.55 - Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux et les surfaces fourragères
M.56 - Conduites d'élevages
M.71 - Module d'Initiative Locale Découverte de l'agriculture en UE (sous réserve)
2 semaines de stage en exploitations agricoles

#### Une formation par apprentissage = une réelle expérience professionnelle

- ▶ Une formation sur 2 ans.
- ▶ Alternance entreprise/centre de formation : 60 % du temps en entreprise.
- ▶ Un statut de salarié rémunéré en pourcentage du SMIC, selon l'âge et l'année de formation.
- ▶ Une formation gratuite
- ▶ Un diplôme identique au statut scolaire

**Inscrit dans le système LMD,  
Le BTS donne une équivalence  
Européenne (120 ECTS).**

#### Comment être apprenti ?

- **Être titulaire :**
  - d'un Bac général,
  - d'un Bac technologique,
  - d'un Bac professionnel.
- **Avoir satisfait aux entretiens de motivation**
- **Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise (constructeur, concession...)**